



Conseil économique et social

Distr. générale
17 janvier 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Soixante-quatrième session

Genève, 29-31 mars 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Nouvelles orientations et initiatives dans
le programme de travail de la CEE**

Nouvelles orientations et initiatives dans le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale et dans le domaine de l'innovation

Note du secrétariat

I. Mandat

1. À sa trente-neuvième réunion, le 16 décembre 2010, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a adopté l'ordre du jour provisoire de la soixante-quatrième session de la CEE. En vertu du règlement intérieur de la Commission, des documents de base doivent être établis sur les questions de l'ordre du jour, selon qu'il convient. Le présent document a trait au point 4 de l'ordre du jour de la soixante-quatrième session de la Commission.

II. Faits nouveaux dans le cadre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale

2. Le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA) a été lancé en 1998 dans le but de renforcer la coopération sous-régionale en Asie centrale et l'intégration de cette sous-région dans l'économie mondiale. Les pays membres du SPECA sont l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan. La CEE et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) fournissent ensemble un soutien global aux activités prévues dans ce programme.

3. Le Programme compte six groupes de travail qui réalisent des projets dans les domaines suivants: eau et énergie, transports et franchissement des frontières, commerce, statistiques, développement fondé sur le savoir, et inégalité hommes-femmes et économie. À la suite de la vaste réforme du SPECA adoptée en 2005, l'assistance au titre de la coopération technique qui est apportée aux États membres dans le cadre du Programme

s'est rapidement développée ces dernières années. Le plan de travail pour 2010-2011 que le Conseil d'administration du SPECA a approuvé à sa session de 2009, tenue à Bichkek, comprend 54 projets dont 35 ont obtenu ou devraient obtenir un financement. Le montant total du budget des projets qui ont obtenu ou devraient obtenir un financement a presque doublé par rapport à celui de l'exercice biennal précédent.

4. La première partie de la présente note expose un certain nombre de faits récents importants survenus dans le cadre du SPECA.

A. Activités sous la présidence du Turkménistan

5. Le Gouvernement turkmène a récemment manifesté un vif intérêt pour le renforcement de la coopération économique régionale en Asie centrale. À sa session annuelle, tenue à Genève le 19 octobre 2010, le Conseil d'administration du SPECA a élu le Turkménistan à la présidence du Programme pour 2011.

6. Par ailleurs, le Turkménistan contribue activement aux efforts internationaux de stabilisation et de développement en Afghanistan. C'est un acteur de tout premier plan pour le gazoduc TAPI (Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde) qui doit être construit et un ardent partisan de la participation de l'Afghanistan à la gestion commune des ressources en eau partagées du bassin de l'Amou-Daria. Ces priorités figurent également en très bonne place dans le plan de travail du SPECA.

7. Faisant suite à une proposition présentée par l'Afghanistan à la session de 2009 du Conseil d'administration tenue à Bichkek, le SPECA accorde une place de plus en plus large au soutien à apporter à la coopération entre l'Afghanistan et les pays d'Asie centrale. C'est ainsi notamment que le Forum économique du SPECA en 2010 a étudié comment une intensification des liens commerciaux, des liaisons de transport et des relations d'investissement entre l'Asie centrale et l'Afghanistan tout comme une gestion commune des ressources partagées pourraient contribuer à la reconstruction et la stabilité de l'Afghanistan. À la quatrième Conférence régionale de coopération économique concernant l'Afghanistan, qui a eu lieu à Istanbul en novembre 2010, les représentants du SPECA ont été invités à se joindre au groupe restreint de haut niveau du Conseil régional de coopération économique pour l'Afghanistan (RECCA), de concert avec la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement (BAD), le groupe des organisations participant aux activités de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) ainsi que des organisations et institutions partenaires.

8. La présidence turkmène du SPECA devrait contribuer activement à donner une expression concrète à la volonté politique des pays associés au Programme de renforcer la coopération entre l'Asie centrale et l'Afghanistan. Au premier semestre de 2011, le Turkménistan accueillera une réunion de suivi du Forum économique du SPECA tenu en 2010, qui sera consacrée au renforcement de la coopération régionale en Asie centrale comme moyen de contribuer à la stabilité sur le long terme et au développement durable en Afghanistan.

9. La réunion de suivi que le Turkménistan accueillera en 2011 devrait contribuer à transformer les recommandations formulées par le Forum économique du SPECA tenu en 2010 en un large ensemble de propositions de projets concrets. Cette réunion sera organisée en étroite coopération avec le Gouvernement, qui assure la présidence du Programme, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et le secrétariat du RECCA à Kaboul.

10. Le Turkménistan accueillera également le Forum économique du SPECA en 2011 ainsi que la prochaine session du Conseil d'administration du SPECA, au second semestre de 2011.

11. Afin d'assurer une étroite coordination et coopération avec la présidence turkmène du SPECA, un attaché de liaison de la CEE est détaché à compter de janvier 2011 auprès du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, à Achgabat. Ce chargé de liaison participera activement aux préparatifs des manifestations en relation avec le SPECA, que le Gouvernement turkmène accueillera en 2011.

B. Nouveau bureau du SPECA à Almaty

12. Le statut de non-résident de la CEE et de la CESAP qui, ensemble, apportent un large soutien global aux activités prévues dans le cadre du SPECA, ne leur permet pas toujours de faire preuve d'efficacité dans l'exécution des programmes de renforcement des capacités dans les pays associés au SPECA. L'ouverture à Almaty en 2011 d'un bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA¹ devrait nettement améliorer l'efficacité et l'efficience de cette exécution.

13. À sa session de 2010, le Conseil d'administration du SPECA s'est félicité de l'ouverture prévue du bureau commun CESAP-CEE en Asie centrale. Il a exprimé l'espoir que ce bureau apporterait un soutien efficace aux fins de la mise en œuvre du plan de travail prévu dans le cadre du SPECA ainsi que de la coordination et de la coopération avec les organisations et institutions partenaires.

14. Le bureau commun devrait faciliter l'évaluation des besoins et la collecte de fonds ainsi que la bonne exécution des activités prévues dans le cadre du SPECA, de même que d'autres activités régionales entreprises par la CEE et la CESAP dans la zone couverte par le SPECA. Ce bureau va en particulier:

a) Établir et entretenir des contacts réguliers et faciliter les interactions de la CESAP et de la CEE avec les ministères et organismes publics compétents des pays associés au SPECA, les associations du secteur privé et les milieux universitaires, et aider à déterminer des possibilités de créer de nouvelles synergies dans les travaux et activités que la CEE et la CESAP pourraient réaliser ensemble dans la région du SPECA;

b) Établir des contacts, organiser des consultations à intervalles réguliers et faciliter la coopération de la CESAP et de la CEE avec les organisations régionales compétentes dans la région du SPECA, y compris le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral et la Commission interétatique pour le développement durable, ainsi qu'avec des représentations régionales de la Communauté économique eurasiatique et de l'Union européenne;

c) Établir des contacts, organiser régulièrement des consultations et encourager la CESAP et la CEE à coopérer avec les bureaux régionaux des organisations et institutions partenaires, en particulier le Pool régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les bureaux régionaux d'autres institutions des Nations Unies, le programme CAREC de la BAD, etc. afin que les bureaux régionaux d'autres organisations contribuent plus facilement à des activités en rapport avec le SPECA, selon qu'il convient;

d) Établir et entretenir des contacts et aider la CESAP et la CEE à coopérer plus facilement avec les bureaux régionaux des donateurs multilatéraux et bilatéraux (Banque mondiale, BAD, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque eurasiatique de développement (BED), Banque islamique de développement (BID), Agence allemande de coopération technique (GTZ), Agency for International Development des États-Unis (USAID), etc.);

¹ Pour la CESAP, ce bureau commun sert de Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

e) Apporter son appui à la réalisation des programmes et projets en cours, et notamment assurer le suivi des décisions et autres résultats des activités des groupes de travail s'occupant de projets et d'autres organes du SPECA et, chaque fois que possible, apporter un soutien logistique aux projets et activités de ces groupes de travail;

f) Aider à rechercher des experts nationaux et régionaux qui pourraient participer à des activités de la CESAP et de la CEE dans le cadre du SPECA, ainsi qu'à d'autres activités de la CEE, selon le cas;

g) Établir et tenir à jour une liste des projets et programmes achevés, en cours et planifiés dans le cadre du SPECA et suivre régulièrement la suite donnée aux sessions des groupes de travail s'occupant de projets et à la mise en œuvre de leurs décisions, ainsi que de leurs activités et projets;

h) Promouvoir le SPECA, notamment en diffusant des informations au sujet du programme, de ses activités en matière de renforcement des capacités et de son potentiel, ainsi que des instruments et normes juridiques internationaux dont la CEE a la garde à travers ses contacts avec les pouvoirs publics, les organisations et institutions régionales, les organisations partenaires, les associations du secteur privé, les milieux universitaires, la société civile et les médias;

i) Présenter régulièrement (deux fois par mois) à la CESAP et à la CEE des rapports sur ce qui se passe dans la région concernant les travaux du SPECA (activités menées par des organisations partenaires, réunions régionales, conférences, tout événement local relatif à la participation aux conventions et instruments juridiques de la CEE ou à leur ratification, etc.); et

j) Aider à organiser les visites des secrétaires exécutifs de la CESAP et de la CEE ainsi que les missions à Almaty des personnels administratifs et de projet.

15. Actuellement, le bureau commun CESAP-CEE pour le SPECA à Almaty compte trois postes d'administrateur et un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

16. À sa session de 2010, tenue à Incheon (République de Corée), la CESAP a approuvé une résolution sur le renforcement des capacités du Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale. À l'occasion du projet de budget pour 2012-2013, la CESAP étudie la possibilité d'étoffer ce bureau avec un poste D-1.

C. Feuille de route du SPECA pour l'aide au commerce

17. Les activités du SPECA dans le domaine du commerce sont entrées dans une nouvelle phase en 2010, avec la mise en place d'un Conseil régional chargé de la mise en œuvre et du suivi de l'aide au commerce. La création de ce conseil a été l'un des principaux résultats de la Conférence ministérielle sur la feuille de route du SPECA pour l'aide au commerce, tenue à Bakou (Azerbaïdjan) les 1^{er} et 2 décembre 2010.

18. La Conférence de Bakou, qui a réuni 122 participants, y compris des représentants de haut niveau des pays associés au programme SPECA, des experts et des représentants de partenaires de développement, a été la première manifestation de haut niveau consacrée à l'aide au commerce en faveur des pays en transition depuis le lancement de l'initiative d'aide au commerce, à la Conférence ministérielle de Hong Kong de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2005².

² Les documents sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/trade/SPECA-AfTBaku2010/welcome.html>.

19. Le Conseil chargé de la mise en œuvre et du suivi a pour mandat, tel qu'il est exposé dans la Déclaration ministérielle, de veiller à ce que des projets et financements accompagnent comme il convient toutes les priorités en matière de développement du commerce régional recensées par les pays associés au SPECA. Ces priorités s'articulent autour des trois axes suivants:

- a) Développer les capacités d'offre au niveau national, y compris les capacités de production et les cadres institutionnels;
- b) Tirer parti de la coopération transfrontière; et
- c) Faciliter l'intégration bénéfique des pays associés au SPECA dans le système commercial multilatéral.

20. Pour s'acquitter de son mandat, le Conseil devrait favoriser la création de synergies entre les politiques commerciales nationales et régionales et veiller à l'instauration d'une coordination et d'une coopération dans les activités de développement du commerce régional. Il devrait en particulier:

- a) Renforcer la capacité des partenaires de développement à répondre aux besoins naissants des pays associés au SPECA;
- b) Montrer la voie à suivre pour élaborer un programme régional intégré d'aide au commerce qui englobe toutes les parties prenantes;
- c) Recenser, en concertation avec les pays, les projets susceptibles d'être financés qui correspondent aux priorités des pays, dans les limites des ressources disponibles;
- d) Revoir les activités et priorités au titre de l'aide au commerce pour les adapter aux évolutions commerciales et économiques;
- e) Suivre les plans d'action régionaux et nationaux relatifs à l'aide au commerce afin d'identifier les lacunes qui devraient donner lieu à des projets susceptibles d'être financés; et
- f) Aborder, grâce à sa composition exceptionnelle, les questions stratégiques relatives à l'aide au commerce dans la région.

21. Jusqu'à présent, les pays associés au SPECA n'ont pas fait partie des principaux bénéficiaires de l'initiative d'aide au commerce impulsée par l'OMC. Les statistiques disponibles montrent qu'à l'exception de l'Afghanistan, qui figure parmi les 20 principaux bénéficiaires de cette aide, les autres pays associés au SPECA ont relativement peu bénéficié de cette aide. D'après les chiffres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les engagements des donateurs au titre de l'aide au commerce ont augmenté de 40 % en 2008 par rapport à 2002 dans le cas de l'Asie, mais progressé d'un modeste 8 % dans celui des pays associés au SPECA, si l'on y inclut l'Afghanistan, et diminué au total de 16 %, l'Afghanistan mis à part.

22. L'intensification de l'action menée par les pays associés au SPECA pour s'intégrer au commerce régional s'inscrit dans un effort de plus large portée destiné à remédier aux vulnérabilités économiques dont ces pays souffrent depuis longtemps et qui les exposent à l'instabilité de leurs revenus. La plupart de ces pays doivent redoubler d'efforts pour diversifier leur économie afin d'être moins tributaires des industries extractives (en Azerbaïdjan, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Turkménistan), de l'agriculture (spécialement en Afghanistan) et des activités industrielles à faible valeur ajoutée.

23. L'organisation de la Conférence de Bakou a été coordonnée par la CEE et a bénéficié de l'appui financier, administratif et consultatif d'un certain nombre d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, ce qui en fait un exemple important de la

démarche «Unis dans l'action» prônée par l'ONU. Les membres du groupe qui a contribué à cette organisation comprenaient la CEE, le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Centre du commerce international (CCI) et la Société internationale islamique de financement du commerce, qui fait partie du groupe de la Banque islamique de développement. Le financement a été assuré par le Gouvernement finlandais (pour les évaluations générales) et la Société internationale islamique du financement du commerce (pour la réunion d'experts et la Conférence ministérielle).

III. Études de performance en matière d'innovation

24. L'innovation est un moteur essentiel de la croissance, de la compétitivité et de la prospérité dans l'économie moderne. Les gouvernements sont donc constamment à la recherche d'actions qu'ils pourraient mener pour stimuler l'innovation, augmenter la capacité d'innover de l'économie et améliorer l'efficacité du système national d'innovation. Favoriser la coopération internationale dans ce domaine est l'une des grandes priorités du Comité CEE de la coopération et de l'intégration économiques (CECI).

25. Depuis peu, les États membres, en particulier les pays en transition, sont de plus en plus demandeurs d'un nouveau type de service consultatif offert par la CEE, qui a pour but de donner des indications d'ordre pratique et de formuler des recommandations en matière de développement fondé sur le savoir. Pour répondre à cette demande croissante, la Division de la coopération et de l'intégration économiques, en concertation avec les principaux acteurs, a pris l'initiative d'entreprendre des études de performance en matière d'innovation au niveau national.

26. L'étude de performance en matière d'innovation, conçue comme un service consultatif fondé sur la participation, est réalisée conjointement par un groupe d'experts nationaux et internationaux, le but étant de procéder à une évaluation critique du système national d'innovation et du cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la politique d'innovation, et de proposer des recommandations concrètes dans ces domaines. À sa troisième session (Genève, 25 et 26 mars 2010), l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a entièrement approuvé l'initiative concernant cette nouvelle activité (document ECE/CECI/ICP/2010/2).

27. La réalisation de l'étude comporte trois grandes étapes. Dans un premier temps, le secrétariat de la CEE établit des contacts avec les institutions compétentes du pays hôte. Au cours de la deuxième étape, le groupe d'experts internationaux se rend dans le pays considéré pour engager des consultations avec des représentants du gouvernement et d'autres acteurs concernant la situation du moment et la performance en matière d'innovation au niveau national. L'Équipe rédige ensuite diverses parties de l'étude en concertation avec les experts nationaux. Enfin, la CEE organise une réunion commune, à laquelle participent des représentants désignés par le gouvernement, l'équipe chargée de l'étude ainsi que d'autres experts et acteurs, pour débattre de l'étude et en particulier étudier les recommandations proposées.

28. Faisant suite à une demande du Gouvernement de la République du Bélarus, le secrétariat a entrepris en 2010, à titre de projet pilote, une «étude de performance du Bélarus en matière d'innovation». Ce projet, qui allait nécessiter la mobilisation d'experts internationaux de renom et tout un ensemble d'activités sur le terrain, ne pouvait être réalisé sans un soutien financier extrabudgétaire approprié. L'«Étude de performance du Bélarus en matière d'innovation» a bénéficié d'une contribution financière extrabudgétaire de la Banque de développement eurasiatique (BDE) et a été approuvée par le Comité exécutif de la CEE à sa trente-sixième réunion, tenue à Genève le 12 juillet 2010.

29. Pour la réalisation de ce projet, le secrétariat de la CEE a mobilisé les membres de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité qui sont des experts éminents en matière de politique d'innovation. Le groupe d'experts internationaux et d'experts du secrétariat ont travaillé en étroite coopération avec les autorités nationales et les experts locaux. Le projet et les activités à réaliser sur le terrain ont bénéficié d'un large soutien de la part des autorités bélarussiennes, en particulier le Comité d'État pour la science et la technologie de la République du Bélarus, qui était le partenaire local de premier plan.

30. Les principaux résultats obtenus, y compris les principales conclusions et recommandations, ont été présentés et débattus au cours du débat de fond de la cinquième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques, qui a eu lieu à Genève du 1^{er} au 3 décembre 2010 (voir le résumé des discussions dans le document ECE/CECI/2010/2). Au cours du débat, un certain nombre de participants se sont dits très satisfaits des résultats de ce projet pilote, de sa portée et de son utilité pour l'élaboration des politiques, et ils ont félicité le secrétariat de l'avoir entrepris.

31. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a noté avec satisfaction les résultats de l'«Étude de performance du Bélarus en matière d'innovation» et la grande qualité des rapports présentés pour le débat de fond de la session. Il a remercié l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et le secrétariat pour les contributions qu'ils ont apportées à cette étude et s'est félicité de l'excellente coopération qui s'était établie avec le Gouvernement bélarussien pour la réalisation de ce projet.

32. Le représentant de la Banque de développement eurasiatique, qui a fourni l'appui financier extrabudgétaire pour ce projet pilote s'est lui aussi déclaré satisfait des résultats obtenus et a indiqué que la Banque de développement eurasiatique serait prête à envisager de financer des projets analogues dans d'autres pays qui présentaient un intérêt commun.

33. Notant la grande qualité et utilité pratique de l'étude de performance du Bélarus en matière d'innovation, la délégation de la République kazakhe a invité le secrétariat à envisager de réaliser en 2011 une étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan, faisant valoir que ce projet bénéficierait d'un large soutien de la part des autorités nationales. La délégation ukrainienne a elle aussi demandé officiellement au secrétariat d'envisager la réalisation d'une étude de performance de l'Ukraine en matière d'innovation en 2012.

34. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a relevé que la réalisation d'études de performance en matière d'innovation au niveau national, sous réserve que les pays intéressés en fassent la demande et que les ressources nécessaires soient disponibles, pourrait devenir un volet important des activités menées dans le cadre du sous-programme relatif à la coopération et l'intégration économiques. L'évaluation résultant de ces études pourrait servir à mieux identifier les besoins précis de chacun des pays, afin que ces besoins soient pris en compte dans le cadre d'activités complémentaires de renforcement des capacités. La réalisation des études offrirait en outre l'occasion d'organiser des ateliers ciblés de formation et de partage de connaissances entre les experts internationaux et nationaux.

35. La CEE fait connaître l'expérience qu'elle a acquise en matière de promotion du développement basé sur le savoir, y compris à travers la réalisation d'études de performance en matière d'innovation, par le biais d'une série de conférences et d'autres activités de renforcement des capacités axées sur différents aspects de la politique d'innovation. À la demande de l'État d'Israël, une conférence internationale sur la «Promotion de l'éco-innovation: politiques et perspectives» est organisée à Tel-Aviv au premier semestre de 2011. Cette conférence internationale, qui portera sur le rôle joué par les politiques d'innovation pour faire face aux enjeux environnementaux, fera partie du processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

IV. Propositions

36. La Commission est invitée à exprimer ses vues et à donner éventuellement des conseils au sujet des évolutions exposées plus haut en rapport avec le programme SPECA, ainsi que du nouveau domaine d'activité que constituent les études de performance en matière d'innovation.
